

Brochure n° 3346

Convention collective nationale

IDCC : 2642. – **PRODUCTION AUDIOVISUELLE**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 23 JUILLET 2008
DE L'USNA-CFTC À LA CONVENTION COLLECTIVE
DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE DU 13 DÉCEMBRE 2006

NOR : *ASET0851198M*

IDCC : 2642

Boulogne, le 23 juillet 2008.

*La fédération française des syndicats de la communication écrite,
graphique, du spectacle et de l'audiovisuel CFTC, 5, avenue
de la Porte-de-Clichy, 75017 Paris, à la direction générale du
travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.*

Monsieur,

Suite aux réunions du bureau fédéral et du bureau USNA-CFTC, il a été décidé d'adhérer à la convention collective de la production audiovisuelle et de ses avenants du 13 décembre 2006.

Merci de bien vouloir prendre en compte notre décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le président.